le Lion d'Angers

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents : M. GLÉMOT Étienne, M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme CHARRAUD Isabelle, M. GUEUDET Arnaud, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
Mme NOIROT Muriel a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
M. GEORGET David a donné procuration à M. GUILLEMIN Richard ;
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à M. PARIS Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. Jérôme MAURIER

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de suffrages exprimés..... 29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2023-10-02 / Modification de l'organisation des services

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Par suite du premier audit formalisé entre 2022 et début 2023, une organisation a été mise en place, qui rassemblait une grande partie de services et fonctions dans un pôle technique élargi, en raison notamment du cumul des fonctions du DGS et DST sur un seul poste.
5 pôles étaient alors définis :

- Pôle Technique, qui rassemblait le service technique proprement dit, mais également l'équipe d'entretien, des ATSEM, de la Police Municipale et de l'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20231002-2023-10-02-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023

- Pôle Communication (service mutualisé avec la CCVHA)
- Pôle Action Sociale
- Pôle Protocole, Médiation et Citoyenneté
- Pôle Service à la population

La dissociation effective de ces deux fonctions à partir du 1er juillet 2023 a amené à réfléchir à la pertinence de cette organisation, et à revoir l'équilibre entre les différents pôles opérationnels d'exercice des compétences de la commune.

Ainsi une nouvelle organisation est proposée, avec les modifications suivantes :

- Rassemblement des entités « Communication », « Protocole, Médiation et Citoyenneté » et « Services à la population » au sein d'un pôle intitulé « Administration Générale »
- Affichage au sein de ce pôle des services mutualisées avec la CCVHA : Ressources Humaines, Comptabilité, Commande Publique
- Intégration au sein de ce pôle des services Urbanisme et Police Municipale, préalablement rattachés au pôle technique
- Création d'un pôle scolaire et périscolaire, et affichage des associations œuvrant pour la commune dans l'exercice des compétences liées : Récréa'Lion pour les activités périscolaires, La Cantine d'Edmond pour la restauration scolaire
- Intégration au sein de ce pôle des ATSEM, au sein d'un service intitulé « temps scolaires »

Ce projet d'organisation a été approuvé en CST le vendredi 22 septembre avec des remarques qui ont été prises en compte dans le projet présenté ici.

L'ensemble de ces modifications sont présentées au travers de l'organigramme suivant.

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De valider** l'organisation fonctionnelle proposée.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, le 2 octobre 2023.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Jérôme MAURIER

MAIRIE DU LION D'ANGERS
49220

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20231002-2023-10-02-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023

Mairie
du
LION d'ANGERS

Au 01/09/2023

ORGANISATION FONCTIONNELLE

Encadrement

Étienne GLÉMOT, ***Maire***

Erwan VOISIN, ***Directeur Général des Services***

Pôle Scolaire & Périscolaire

Erwan VOISIN

A définir

Temps scolaires

Halimé LEBOUCHÉ

Laurence RIPPULES

Nadia CALYDON

Céline AUFFRET

Nathalie THIOUT

Laure TAILLANDIER

Marie-Madeleine CLAVREUL

Activités périscolaires

Convention Partenariale

Association Récréa'Lion

Directeur : Jean-Matthieu ORSINI

Halimé LEBOU-CHÉ

Restauration scolaire

Convention Partenariale

Association La Cantine d'Edmond

Directeur : Élie TOURNEUX

Halimé LEBOU-CHÉ

Pôle Administration Générale

Erwan VOISIN

Marlène PELTIER

Ressources Humaines

Service Mutualisé CCVHA
(carrière et paies)
Au bénéfice de l'ensemble des communes du schéma de mutualisation

Directrice : Maïder THIBAUT

A définir

Comptabilité

Service Mutualisé CCVHA
(exécution budgétaire)
Au bénéfice de l'ensemble des communes du schéma de mutualisation

Responsable : Agnès FOUQUET

Aurélie RABOUESNEL

Commande Publique

Service Mutualisé CCVHA
Au bénéfice de l'ensemble des communes du schéma de mutualisation

Responsable : Cécilia TREMBLAY

A définir

Population

En cours de recrutement

Chloé ALBERT (Vanessa MICHEL)

Sophie GUYOT (Emily TURQUET)

Sophie DAILLIERE

Marlène PELTIER

Amandine MARQUIS

Aurélie WIELS

Urbanisme

Solenn LAVASIER

Constance DESMARRES

Communication

Service Mutualisé CCVHA

Responsable : Blandine PARIS

Emmanuel Kabandana

Mégane VANDEWYNCKE

Fêtes & Manifestations

Élie TOURNEUX

Emmanuel Kabandana

Mégane VANDEWYNCKE

Aman-dine MAR-QUIS

Service civique en cours de recrutement

Comité Consultatif Enfants

Emma-nuel Kaban-dana

Police Municipale

Jessy ARRIAL

Ronan PAGERIE

Pôle CCAS

Vacant

Action Sociale

Catherine JOLY

Pôle Technique & Aménagements

Isabelle GINESTE

Sonia SAIGET

Propreté

Halimé LEBOUCHÉ

Anne-Marie NACOLIS

Elisabeth ROHARD

Laurence VOISINNE

Stéphanie SEINCE

Béatrice COCHARD

Centre Technique Municipal

Responsable opérationnel
François CHAMPION

Responsable administratif
Jean-François BOSSE

Bâtiments

Christian COHU

Laurent CESBRON

Espaces Publics

Gaëtan MENARD

Frédéric MOREL

Sylvain DOUAUD

Maxime LARDEUX

Simon LE CORZE-ROUX

Sophie DIGUET

Vacant

Valentin CHEVALIER (Adrien PLASSAIS)

Simon PRODHOMME

Anais PAVIOT

Yonni WESTEEL

Leo LEMESLE

Camille BOURY

Sébastien LEMAIRE

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20231002-2023-10-02-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023